

Prestataire SSII en mission de longue durée chez le meme client.

Par Red, le 10/01/2010 à 15:32

Bonjour

Je suis prestataire de service en informatique dans une SSII et je suis en mission chez le même client une société d'assurance depuis novembre 2001. J'étais informé par le client que ma mission va se terminer en mars 2009. Je sais que la loi prévoit une embauche de prestataires de plus de 3 ans. J'ai toujours occupé le même poste et la même fonction dans la même équipe mon poste est donc structurel chez ce client. Je voulais savoir si à mon départ je peux me retourner contre le client pour un dédommagement financier sachant que je devrais être salarié de cette société au bout de 3 ans et j'ai passé plus de 8 ans sans aucune proposition d'embauche. Les salariés de cet assureur travaillent 190 jours par an les prestataires 210, ont des primes des participations et

plus de congés et d'ARTT et une revalorisation de salaire indexée sur l'inflation. De quelle façon je peux me retourner contre eux.

Quels sont mes droits dans cette situation, quels recours?

Quelles sommes je peux espérer obtenir en dédommagement car après une mission aussi longue chez le même client je dois penser à ma reconversion pour être prêt pour d'autres missions.

Merci d'avance pour vos conseils et une répnse.

Par **Red**, le **10/01/2010** à **18:17**

merci pour votre reponse

En effet je suis salarié de la SSII depuis le debut, seule modification c'est que la 1ere SSII "nous a vendu" à une plus grande il y a 2 ans mais j'imagine que cette 2ème au moment du rachat doit assumer tous les droits et devoirs liés à ce rachat.

Avez vous une idée quel montant ou fourchette que je peux leur reclamer pour le fait que suite aux 3 années de prestation je devrais intégrer cette société d'assurance et etre leur salarié depuis 5ans déjà? Est-ce que une solution à l'amiable "signer une décharge contre un dedomagment fiancier est envisageable?" sachant qu'ils m'ont encore rien proposé meme mon depart m'a été annoncé parmon ancien responsable de service chez l'assureur et après

par mon commercial de la SSII.

Comment je peux vous contacter si je décide de faire appel à un avocat pour éviter de me faire avoir et constituer un dossier solide que ça soit une solution à l'amiable ou les prud'hom je souhaite qu'il sache que je sois informé preparé et pret pour revendiquer ce qui me du ? sachant que je ne suis pas le seul prestataire de longue durée dans cette société d'assurance.

Par kratoc, le 02/04/2012 à 20:19

Bonjour Red,

Avez vous eu une réponse à votre situation ?

Car je suis dans le même cas que vous, cad en mission depuis plus 6 ans chez le même client mais pour le moment sans date de fin. Je n'ai jamais eu de proposition d'embauche malgré les félicitations continues de mes différents responsables au fil des années.

Je souhaite betonner mon dossier dès à présent car des rumeurs persistantes font état d'un départ des prestataires informatiques dans l'année 2012 voire 2013.

Dans la société où je suis en mission, des cas similaires se sont réglés au prud'hommes avec de fortes indemnités pour les prestataires dont la mission se finissait

Est ce que Red ou quelqu'un d'autres peut me donner des conseils ? Dois-je consulter un avocat dès à présent ? Si oui, un avocat spécialisé dans le droit du travail suffit ?

D'avance merci pour vos réponses.

Cordialement,

Kratoc

Par **Red**, le **03/04/2012** à **23:50**

Salut Kratoc moi perso j'ai pris un tres bon avocat specialisé dans le droit du travail, il m'a dit quelle documents ou preuves reunir puis il a negocié avec le client et ma SSII, il y a meme pas eu de recours aux prud'hommes. On signé une rupture conventionnelle de contrat et je suis partis avec un tres bon dedomagement.

A mon avis un avocat est indispensable, j'etais convoqué par la DRH de ma boite etc mais une fois que tu as un avocat il te guide et eux il savent que tu es serieux.

il vont te dire que tu vas etre black listé etc mais c'est faux car encore plus que toi les SSII et les clients veulent pas que ca fasse trop de bruits.

Etre presta 6 ans chez le meme client ca s'appelle marchandage et pret de main d'oeuvre illicite. Si tu as besoin d'un bon avocat je peux te donner les coordonnées de celui qui m'a aidé.

Red

Par kratoc, le 06/04/2012 à 08:16

Red, je suis très intéressé par ton avocat

Par digne, le 12/04/2012 à 23:22

bonjour REd,

je suis dans le même cas: 6 ans de prestation chez le même client: puis je avoir les coordonnées de ton avocat. merci

Par sysna33, le 26/09/2012 à 23:43

Red je suis aussi intéressée par ton avocat.

Par news60, le 01/10/2012 à 13:57

moi aussi j'suis interessée par un bon avocat sur le sujet ;-) merci

Par DSE, le 05/12/2012 à 14:14

De même, moi aussi, je suis aussi intéressé par un bon avocat sur le sujet :P Merci

Par topaze1976, le 23/01/2013 à 15:21

Je suis dans la même situation que vous.

Cela va faire 12 ans que je suis chez le même client & je suis toujours à ce poste actuellement. Je suis rentrée chez eux en 2001, j'ai eu différents postes au sein de ce même client & depuis décembre 2005, je suis au même poste.

En 2011, mon responsable (client) m' a dit verbalement qu'un dossier d'embauche était sur le bureau de la DRH. Ce dossier a été soit disant validé par la compta, le directeur informatique & le N+2 de mon responsable.

A ce jour (2013), je ne vois rien venir... !!!! J'ai l'impression que c'est du foutage de gueule. A savoir que les salariés de cette société sont tous cadres, sont payés sur 15 mois, prime d'intéressement, participation, un super CE,RTT,... etc..

Etre embaucher chez eux, serait du pure bonheur financièrement...

Je remonte mes congés à mon client & ensuite à ma SSII. Quand je demande une augmentation à ma société, celle ci me parle de la tarification journalière que le client ne veut pas augmenter !!!! Par conséquent, elle ne peut pas m'augmenter !!!

Je ne sais pas trop quoi faire si je dois prendre un avocat pour couvrir mes arrières. Qu'en pensez vous ?? Merci beaucoup

Par jujules75, le 21/02/2013 à 16:03

Bonjour, Je suis aussi dans le meme cas.

Je suis prestataire de service depuis 2004 pour le meme client.

Malgré les reconnaissances de mes responsables et les récentes compagnes d'embauches, je n'ai jamais était sollicité pour une embauche.

J'aimerai tout comme la plupart d'entre vous sollicité un avocat, en avez vous à me conseiller ? (Je suis dans la région parisienne)

Merci de votre aide

Par jhseb91, le 25/02/2013 à 13:48

Bonjour je suis également de la même situation prestataire informatique depuis 13 ans dans une grande Ste, en ayant le droit à rien (augmentation / CE / participation)

Je n'étais pas informé que le client Final devait me proposer une embauche au dela de 3 ans j'aimerai également contacter un avocat afin d'avoir plus de précision en avez vous un à me conseiller

Merci

Par Julius, le 23/05/2013 à 09:07

Bonjour à tous,

[citation]Je n'étais pas informé que le client Final devait me proposer une embauche au dela de 3 ans[/citation]

Juste pour plus de précision sur cette affirmation : est-ce vraiment une obligation légale ? Y-a-t'il un texte qui la formalise ?

Merci d'avance pour toute information que vous pourriez apporter sur le sujet.

Par youyou1, le 13/06/2013 à 21:42

Bonjour,

Je suis chez le même client depuis plus de 7 ans, pour le même projet et le même poste. Puisje prétendre à une embauche ou à un dédomamgement?

Par P.M., le 14/06/2013 à 07:30

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par youyou1, le 19/06/2013 à 22:03

Je n'ai pas bien compris la réponse

Par pentatonique, le 30/03/2014 à 16:21

bonjour je viens de lire votre message sur votre litige et je suis à peu prés dans le même cas : en prestation depuis 6 ans chez le meme client pas d'augmentation de ma SSII depuis 2010 pour cause le client ne veut ma modifier le TJH! on m'a parlé d'une embauche (qui ne s'est pas faite) mon poste est un poste pour un interne (je suis incident manager) fin 2013 on m'a demandé de partir j'ai refusé leur ai parlé du "délit de machandage " ils ont eu peur et m'ont dit qu'ils me garde j'usqu'a fin 2014 moi je ne suis pas d'accord! si vous pouvez me donner le contact de votre avocat ?

merci beaucoup

Par nash0, le 14/03/2015 à 19:52

Bonjour,

Je suis également dans la même situation que vous 8 ans de régie chez le même client un grand groupe français. Je souhaiterai également avoir les informations concernant votre avocat. Merci

Par vincent1506, le 27/03/2015 à 09:27

Je suis également dans la même situation que vous 10 ans de régie chez le même client un

grand groupe français. Je souhaiterai également avoir les informations concernant votre avocat. Merci

Par **p006732**, le **02/04/2015** à **10:05**

Je suis également dans la même situation que vous 15 ans de régie chez le même client un grand groupe français. Je souhaiterai également avoir les informations concernant votre avocat. Merci

Par rm256v, le 14/06/2015 à 16:34

bonjour,

j'ai passé près d'une 10 d'années dans chez un client d'un grand groupe français et je souhaiterai avoir des informations concernant votre avocat. Merci

Par david1308, le 02/09/2015 à 14:49

Bonjour,

je ne vais pas innover mais j'aimerais bien, également, les coordonnées de ton avocat Red, je suis dans le même cas (en prestation depuis 7 ans depuis hier le 1er septembre), j'ai demandé au délégués du personnel de ma SSII mais aucun n'a su quoi me répondre :/

Merci d'avance pour ton aide :)

Par Jackzz6, le 12/01/2016 à 15:31

Mais combien sommes nous dans la même situation ? 1000 ? 10000 ? 10000 ? plus ? Cet état de fait d'un monde à deux vitesses sociales au sein d'une même entreprise est inacceptable ? prestataires autant que clients sont responsables ... bien sûr ça arrange tout le monde un temps ... mais au bout du compte on a un gars qui s'est investi des années, qui n'a pas eu de formation pendant des années et le jour où le client lui dit " salut " ... il est dans la mouise prêt à se faire déchiqueter par sa société! Et ce n'est pas près de changer! Bon aller je vais faire pareil! un prudhomme (tant qu'on peut encore ...)

Par ArthurH, le 13/01/2016 à 10:48

Bonjour,

J'ai un cas différent du votre mais j'aimerais avoir un conseil:

J'ai effectué sur plus de 15 ans, des missions d'intérim avec des contrats d'un an et demi renouvelables, d'autres plus courts mais toujours renouvelés et d'autres de 3 ans toujours renouvelés chez un client pour des remplacements de salariés.

Puis-je avoir un dédommagement pour préjudice subi au regard des conditions d'un contrat d'intérim (précarité) versus un contrat CDI et conditions en vigueur chez ledit client (une grande banque).

Merci pour votre retour

Par P.M., le 13/01/2016 à 13:33

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par Haamanna, le 16/02/2016 à 17:16

Bonjour Red

Encore un dans le même cas!

Est-ce que je peux avoir les coordonnées de ton avocat stp?

Merci d'avance,

Par mbtl, le 06/04/2016 à 12:34

Bonjour,

J'ai été pris chez un client en prestation pendant 1 an. Suite à ma mission, le client souhaite m'internaliser, mais il se trouve que ma SSII ne veut pas me laisser partir.

Qu'est que je dois faire? Est-ce que je dois passer par un avocat pour me régler la situation?

Merci d'avance

Par P.M., le 06/04/2016 à 13:08

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par Caroline2222, le 10/04/2016 à 10:19

Bonjour à tous,

APPEL A TEMOINS / REPORTAGE TV

Journaliste, je prépare pour une grande chaîne nationale publique un reportage sur les jeunes et le marché de l'emploi : insertion, perspective d'évolution de carrière, de salaire....par rapport aux générations précédentes. Je cherche à entrer en contact avec des jeunes qui travaillent en SSII et qui peuvent me parler de la mobilité obligée et des avantages sociaux pas toujours favorables par rapport à ceux des salariés des entreprises où ils travaillent. Merci de me contacter sur carolinejournaliste@yahoo.fr. C'est URGENT, merci de votre précieuse aide !! Caroline

Par amontech, le 07/05/2016 à 17:28

Le Permis Informatique = AMONTECH = Johanan JAKUBOWICZ : SSII malhonnête, voleur, déjà condamnée

Par **Arnaud75**, le **26/10/2016** à **18:35**

Bonjour Red

Je suis dans le meme cas (10 a s chez le meme client)

Est-ce que je peux avoir les coordonnées de ton avocat stp?

Par **Dominique78**, le **30/10/2016** à **15:46**

Bonjour Arnaud75,

As-tu reçu mon message privé?

Si toujours d'actualité, je peux te diriger sur un avocat, sur Versailles, spécialisé en droit social.

Cdlt

Par vauvray, le 09/11/2016 à 14:23

Bonjour Red

En prestation depuis 4 ans révolues, Ma SSII essaie de négocier une contre-partie pour mon passage en interne... A-t-elle le droit?

Je veux bien aussi les conseils d'un bon avocat...;-)

Cordialement,

Par cecile3722, le 06/09/2017 à 16:17

Bonjour Red

Je pense battre le record en prestation chez le même client depuis presque 18 ans ...

Des promesses d'embauches mais rien à l'horizon à ce jour et une DRH qui est en train de faire le ménage dans les PLD

Je veux bien les conseils d'un bon avocat

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/09/2017** à **16:53**

Bonjour,

C'est à vous d'en trouver un...